

Bulletin d'adhésion individuel MA CARTE SANTE

Ces garanties répondent aux obligations du Contrat Responsable avec le Tiers Payant Généralisé

1 - RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ADHERENT		
Mme □ / M. □ NOM :		Prénom :
N° de Sécurité sociale :	_ _ _ _ _ _ _ _ _	Né(e) le :
Régime Général Régime Alsace-Moselle		
Adresse :		
Code postal :	/ille :	
Tomicile:	Portable :	🕿 Bureau :
⊠ E-mail (*) :		
(*) Pour permettre la réception de vos décomptes d	e remboursement et accéder à votre espace	adhérent.
	2 - MODALITES D'ADHESIO	DN _
Date d'effet :	Garantie au choix : ☐ AMBIANCE	☐ ATMOSPHERE ☐ PERSPECTIVE
Je souhaite faire adhérer comme ayant(s) d	lroit la ou (les) personne(s) suivante((s):
Conjoint(e) / Concubin(e) /Pacsé(e)		
Nom :	Prénom :	Né(e) le :
N° Sécurité sociale :	_ _	_ Sexe : M □ F □
Avec télétransmission : OUI NON	Régime Général Régime Alsace	≥-Moselle □
Enfant(s) ou ascendant à charge		
Nom :	Prénom :	Né(e) le : _ _ _
N° Sécurité sociale :	_ _	_ Sexe : M □ F □
Nom :	Prénom :	Né(e) le : l l l
N° Sécurité sociale :	_ _	_ Sexe : M □ F □
	3 - ENGAGEMENT	
garanties, de vérifier que vous remplissez les cond disposition les garanties et les services souscrits. El légales et réglementaires. L'ensemble des données demande d'adhésion. Les informations transmises sont réservées à l'usag à des tiers. Les données personnelles sont destinées, au sein de chargés de la relation client, réclamations, de la proshiérarchiques. Nous mettons en œuvre un traitement de lutte consique de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de Vous pouvez également, pour des raisons tenant à soient utilisées à des fins de prospection commercie. Ces droits peuvent être exercés selon les modalités Vous avez également le droit d'introduire une réfontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 Des informations détaillées sur le traitement de vofiche d'information. J'autorise la mutuelle MIE à utiliser les données recevoir l'actualité MIE et les offres de produits et OUI J'atteste l'exactitude des renseignements portés de	itions d'adhésion au règlement mutualiste, les seront utilisées pour l'exécution et la ge s' collectées sont ainsi nécessaires et obliga e exclusif de la mutuelle MIE (sous réserve le la mutuelle MIE, aux personnes chargées spection, des services administratifs, des serutre la fraude à l'assurance pouvant condu l'effacement, de limitation du traitement air votre situation particulière, vous opposer, ale. décrites dans la fiche d'information. clamation auprès de la Commission Nations données (finalités, exercice de vos droits, recueillies pour le suivi de la relation clie services de la mutuelle MIE. ci-dessus. Je reconnais avoir pris connaissant acquitter de la cotisation fixée au règlem	à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement et à ce qu'elles nale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de durées de conservation, destinataires) figurent dans votre ent, pour l'élaboration de l'enquête de satisfaction, pour ance de la fiche d'information et donne mon accord pour ent mutualiste correspondant à la garantie souscrite et je
- · · ›		GNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »
Fait à,	le	
N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE A VOTRE ENVO de carte vitale et de celle de vos bénéficiair		

DE REMPLIR ET SIGNER : le Mandat de prélèvement SEPA qui figure au verso

de ce document.

4 - RETRACTATION / RESILIATION

Article L.221-18-1 alinéa 1er: « Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui adhère dans ce cadre à un règlement ou à un contrat collectif à adhésion facultative à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée ou par envoi recommandé électronique avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la signature du bulletin d'adhésion sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités ».

Article L. 221-10-2 du Code de la Mutualité : À l'expiration d'un délai d'un an, vous pouvez résilier votre contrat de complémentaire santé à tout moment sans frais ni pénalités. Votre résiliation prendra effet un mois après que la mutuelle en a reçu notification.

5 - PRELEVEMENT DE LA COTISATION A ECHOIR		
Périodicité choisie : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle Jour souhaité : ☐ le 05 ☐ le 10 ☐ le 15 (sans précision, le prélèvement sera effectué au 15 de chaque mois)		
MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA		
RUM (*): (*) Référence Unique du Mandat : Rubrique à compléter par la mutuelle MIE		
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la mutuelle MIE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la mutuelle MIE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée: - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.		
DEBITEUR		
Nom, Prénom :		
Adresse :		
Code postal : Ville : Pays : France		
IBAN - Identifiant international du compte : BIC - Code international d'identification de votre banque : Signature :		
Fait à Le		
CREANCIER : FR 10 ZZZ 136697		
MIE - Immeuble Le Péricentre - 16 avenue Louison Bobet - CS 60005 - 94132 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX (France)		

☑ Paiement récurrent / répétitif

Communication des ratios Prestations/Cotisations (P/C) et Frais de gestion/Cotisations (F/C) selon l'arrêté du 6 mai 2020 précisant les modalités de communication par les organismes de protection sociale complémentaire des informations relatives aux frais de gestion au titre des garanties destinées au remboursement et à l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident - Article L.871-1 du code de la Sécurité sociale (articles 1 et 2).

- Ratio P/C Net, hors taxes: 77.88 %
- Ratio F/C Net, hors taxes: 21.18 %
- « Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties. »
- « Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion. »
- « Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles. »





